

# COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 12 septembre 2011

L'an deux mil onze, le douze septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, CABORDEL Hubert, PRECHEY Monique, JULIEN Michel, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, MIGNOT Delphine, BAUDSON Claude, BOURGOIN Henri, BAUDSON Virginie, DEPRECCQ Frédérique, KLOEKNER René, SAMUEL Daniel, VANDEWALLE Bertrand, JAUBERT Suzanne, DARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude, MLYNARCZYK Barbara.

Procurations : Mme TLEIK Marie-Claude à M. GUÉRINET Alain  
M. MARTIN Gérard à M. JULIEN Michel  
Mme SENTIER Sandrine à Mme BAUDSON Virginie

Etaient absents : Mesdames MABILEAU Corinne, BASQUIN Béatrice, RAMELET Jacqueline (excusée) Messieurs DAUTOIS Jean-Claude, GUIGONNET Cédric, MAITRE Michaël.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert CABORDEL

### CONSEIL MUNICIPAL

**Approbation des comptes rendus des séances du 29 juin et du 9 juillet 2011**: l'ensemble des conseillers municipaux a été invité lors de la réunion du conseil municipal à procéder à l'approbation des procès-verbaux des séances de 29 juin et du 9 juillet 2011. Madame Barbara MLYNARCZYK a souhaité que soit modifiée son intervention du 29 juin 2011 :

« Cette conseillère municipale demande que l'assemblée délibérante apporte son soutien au Comité de défense de l'hôpital de CREIL ».

Par le texte original qu'elle avait communiqué à savoir : « Actuellement l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a volontairement stoppé les travaux d'agrandissement de l'hôpital de Creil, nous sommes tous concernés à préserver les hôpitaux publics, plus que jamais la grande partie de notre population n'a pas les moyens de se faire soigner dans les cliniques privées. Ce pourquoi nous demandons l'implication du Conseil Municipal dans le soutien au Comité de défense et des actions à mener. »

Le conseil municipal, à l'exception de madame Suzanne JAUBERT qui s'abstient, approuve le compte rendu de la réunion du 29 juin 2011.

Le conseil municipal, à l'exception de mesdames Suzanne JAUBERT, Marie-Claude LEFEVRE et Barbara MLYNARCZYK qui s'abstiennent, approuve le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2011.

### DELEGATIONS DU MAIRE

**1/ Démarches et actions** : Le conseil municipal prend acte des démarches et actions menées par le maire au nom de la commune depuis le 29 juin 2011. Il prend également acte des décisions prises par celui-ci, savoir :

**DECISION n° 2011/07/01** : Renouvellement de l'éclairage public lotissements du Clos Herpin, du Vieux Lavoir et du Bosquet Charbonnier par la société LESENS de Compiègne – Oise pour un montant de 30 032,76 € TTC

**DECISION n° 2011/07/02** : Entretien et aménagement des voiries communales pour les années 2011/2013 par la société Sylvain JOYEUX de BEAUVAIS – Oise pour un montant minimal annuel de 40 000 € HT et d'un montant maximal annuel de 85 000 € HT.

**DECISION n° 2011/07/03** : mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'étude et à la réalisation d'un terrain de football attenant au complexe sportif y compris VRD par le cabinet Jean-Claude LAPOINTE de à LOGNES – Seine et Marne, pour un montant de 33 852,78 € TTC

**DECISION n° 2011/08/01** : remise en état de la voirie de la rue Marion par la société Sylvain JOYEUX de Beauvais – Oise pour un montant de 19 207,76 € TTC.

## **FINANCES PUBLIQUES**

**Taxe d'aménagement : création** : La quatrième loi de finances rectificative pour 2010, a créé une taxe d'aménagement (TA) en substitution de la Taxe Locale d'Equipement (TLE). Le conseil municipal appelé à se prononcer sur cette évolution de la fiscalité, à l'exception de madame Suzanne JAUBERT qui s'abstient, décide :

- De fixer le taux de cette taxe à 3 %

**Restauration scolaire : remboursement de repas** : Monsieur et madame BOCQUET Sébastien ont sollicité le remboursement de 3 repas d'une somme de 12,15 € suite à la maladie de leur enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le remboursement de 3 repas au profit de monsieur et madame BOCQUET

**3/ Restauration scolaire : Régie de recettes : adaptation** : Le conseil municipal lors de sa réunion du 29 juin 2011 a acté la mise en place d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire incluant l'obligation de régler en ligne les réservations des repas. Cette modification implique d'adapter les modes d'encaissement de la régie de recettes en incluant les moyens de paiement que sont la carte bancaire et le télépaiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification de la délibération du 30 janvier 1995 instituant la régie de la restauration scolaire et d'y adjoindre un article 4 bis

## **COMPLEXE SPORTIF**

**1/ Centre National pour le Développement du Sport : demande de subvention.**  
Dans le cadre du financement de l'opération du complexe sportif du Beaucamp, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du C.N.D.S. la subvention la plus élevée possible

**Pays du Sud de l'Oise : Dossier de subvention FRAPP** : Afin d'obtenir une subvention du FRAPP, le conseil municipal, à l'exception de madame Suzanne JAUBERT qui indique qu'elle est contre le projet et votera donc contre,

- Approuve le projet de construction d'un complexe sportif sur le site du Beaucamp au Tillet,

- Autorise le maire à solliciter du conseil régional de Picardie dans le cadre de la programmation FRAPP 2009/2010 une subvention aussi élevée que possible avec demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux

## **MARCHES PUBLICS**

### **Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) : Adhésion**

le département de l'Oise a créé une société publique locale dénommée Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO). La commune de CIREs-LES-MELLO ayant des projets d'infrastructures à réaliser (ex : aménagements nécessaires sur le CD 929 avant sa réfection prévue en 2012 par le Département, restaurations scolaires), il est demandé au conseil municipal d'adhérer à cette société publique locale moyennant une souscription minimum d'une action d'un montant de 50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'adhérer à l'ADTO
- D'acheter une action auprès du Département de l'Oise au montant de 50 €
- De régler le montant de la cotisation annuelle

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Création d'une restauration scolaire au sein de l'école primaire de Tillet.**

Le conseil municipal lors de sa réunion du 29 juin 2011 a décidé de procéder à la construction d'une restauration scolaire dans l'enceinte de l'école primaire du Tillet. Dans le but de mettre en service cette nouvelle structure communale dans le courant de l'année scolaire 2012/2013, le conseil municipal, à l'exception de messieurs Daniel SAMUEL, Bertrand VANDEWALLE et de madame Suzanne JAUBERT qui s'abstiennent, confie les travaux d'étude à l'A.D.T.O.

### **Restauration scolaire au sein de l'école Jean de la Fontaine : mise aux normes.**

Par lettre en date du 21 juillet 2011, la Direction Départementale de la Protection des Populations, invite la commune à mettre aux normes les locaux de la restauration scolaire de l'école Jean de la Fontaine. Dans ce but, le conseil municipal, à l'unanimité, confie les travaux d'étude à l'A.D.T.O.

## **ASSOCIATIONS LOCALES**

### **Convention d'utilisation d'équipements communaux par l'USCM (football).**

La commune de CIREs-LES-MELLO met à disposition de l'USCM (football) des équipements communaux et apporte à cette association locale diverses aides. Afin de formaliser l'aide communale apportée à cette association, le conseil municipal, à l'exception de madame Suzanne JAUBERT qui s'abstient, décide de passer deux conventions avec l'USCM.

**Convention d'utilisation d'équipements communaux par l'ASPE (Association Sportive des Parents d'Elèves) :** La commune de CIREs-LES-MELLO met à disposition de l'ASPE des équipements communaux et apporte à cette association locale diverses aides. Afin de formaliser l'aide communale apportée à cette association, Le conseil municipal, à l'exception de madame Suzanne JAUBERT qui s'abstient, décide de passer une convention avec l'ASPE.

## **TRAVAUX COMMUNAUX**

**Aménagement du CD 929 : traversée de CIREs-LES-MELLO :** Le conseil municipal a eu connaissance des travaux de la commission municipale circulation et travaux en date du 17 février 2009 portant sur le projet d'aménagement des empiètements d'immeubles en bordure de voie situés dans la traversée du CD 929. Dans ce but, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se faire assister de l'ADTO

## **PERSONNEL TERRITORIAL**

### **Service municipal des sports :**

**Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :** M. Pascal DAENS, éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe lauréat de l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe a sollicité sa nomination à ce grade. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 un poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe.

**Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :** Par décret n° 2011-605 en date du 30 mai 2011, le statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives a été modifié et impose au conseil municipal de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre l'intégration de monsieur Pascal DAENS dans ce nouveau grade. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe au 2 octobre 2011 :** Dans le cadre de l'évolution de carrière de l'éducateur des activités physiques et sportives et de la gestion du tableau des emplois, le conseil municipal à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe ainsi que celui d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe à compter du 2 octobre 2011

### **Service technique municipal**

**Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011**  
Madame Maryse TOUROUL, adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe a obtenu son inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au tableau des emplois de la commune un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

**Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 2 octobre :**  
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 2 octobre 2011

## **INTERCOMMUNALITE /**

### **RURALOISE : Compte- rendu du conseil communautaire du 6 juillet 2011.**

Le maire dresse un compte rendu des actions engagées par la Ruraloise et portant notamment sur la redevance incitative, les circulations douces, l'accueil de loisirs sans hébergement, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le conseil municipal en prend acte.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le projet de complexe sportif du Beaucamp aura lieu le samedi 22 octobre 2011 à 10 h 00 en mairie salle du conseil municipal.

Elections sénatoriales : les cartes de grand électeur vont être envoyées par la Préfecture.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que sa prochaine réunion est fixée au 27 septembre 2011 à 20 h 00.

Cires lès Mello, le 14 septembre 2011

Le maire,

Alain GUÉRINET